



## Concilier énergies renouvelables et biodiversité Implantation des parcs photovoltaïques Indre Nature s'adresse aux maires de l'Indre



### Contexte et enjeux

Le développement des énergies renouvelables en remplacement des énergies fossiles est un des outils de la transition énergétique pour lutter contre le changement climatique. Indre Nature y est favorable à condition que leur déploiement ne se fasse pas au détriment de la préservation de la biodiversité dont la régression est particulièrement alarmante et est un enjeu majeur pour l'avenir de notre société.

La Loi APER pour l'accélération de la production d'Énergie renouvelable de 2023 et les décrets d'application notamment en matière d'agrivoltaïsme ont pris soin d'inscrire dans la loi des dispositions pour la protection des terres agricoles comme le demandaient les représentants agricoles. Mais la Loi n'a pas pris de dispositions équivalentes pour la protection des réservoirs de biodiversité. Aujourd'hui certains milieux identifiés comme réservoirs de biodiversité sont menacés par l'implantation de parcs photovoltaïques dont le nombre explose dans notre département.

### L'initiative d'Indre Nature

Pour pallier cette insuffisance, Indre Nature a pris l'initiative d'écrire à toutes les communes de l'Indre pour les inciter, comme le permet une disposition de la Loi APER, à exclure des surfaces susceptibles d'accueillir de futurs parcs photovoltaïques, les zones de leur commune identifiées pour leur richesse en matière de biodiversité ainsi que celles notoirement connues localement pour leur intérêt écologique mais ne bénéficiant pas encore d'un statut particulier de protection.

### Invitation à la Conférence de Presse

Indre Nature propose de présenter plus en détail cette initiative lors d'une conférence de presse :

**Date : Jeudi 20 février 2025 à 11h**

Lieu : Maison de la Nature et de l'Environnement, 63 avenue Marcel Lemoine 36000 Châteauroux

Nous comptons sur votre présence pour débattre de ces enjeux cruciaux pour notre territoire !